

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

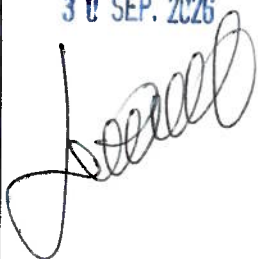
N°64/2026

Objet :

Subvention aux
associations

Certifié exécutoire
par le Maire, le

30 SEP. 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 21 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Jules VARLET (arrivé à 20h14), Ghislaine LEMAIRE, Juliette PETIT, Laurent DHE, Manuella BERNASINSKI, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Fiona HERENT, Nathalie BISSETTE, Bernard FIEF, Anne-Marie BARBIER, Juliette DUNAJSKI.

Procurations :

Fiona HERENT donne procuration à Juliette PETIT

Nathalie BISSETTE donne procuration à Catherine ACCART

Bernard FIEF donne procuration à Arnaud BARBET

Anne-Marie BARBIER donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Magalie BOUTEMY

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE propose l'octroi des subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

Association	Montant de la Subvention (en €)
Amicale Club d'Essarts	300
Amicale Sapeurs-Pompiers Bucquoy	300
Anciens Combattants Bucquoy	300
Association AEP Joie de Vivre	300
Association Club Seichusen Aïkido	300
Association Parents d'Elèves Ecole Saint Joseph	300
Association Jeunesse de l'Artois	1765
Au chœur des hommes	300
Chorale Joie de Vivre	300

Cyclo Club Bucquoy	300
Génération Musique	6200
Gym Détente	300
La Fraternelle	300
La société de chasse	300
Les jeunes sapeurs-pompiers du Sud Arrageois	300
Quentin et Thomas l'Espoir est là	300
Restaurant du cœur	300
Country Club	300
Les mots mis	300
Nous les Baladins	300
Au chœur des femmes	300
Titans d'Artois	300
APEEP	300
Comité des Fêtes	300

A la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre dont 1 par procuration, 4 abstentions et 13 voix pour dont 3 par procuration), l'assemblée valide cette proposition.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
Eugène DELAMBRE

